



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

### MOUTURE 2020 DU FDT

#### Un montant doublé pour la réalisation de projets

**Ville-Marie, le 9 janvier 2020** – En 2020, un montant de 1 012 751 \$, soit le double de l'année dernière, sera disponible pour soutenir la communauté dans le développement de projets structurants sur le territoire témiscamien, via le Fonds de développement des territoires (FDT) géré par le gouvernement et la MRC de Témiscamingue.

En effet, le conseil de la MRC a procédé, le 18 décembre dernier, à l'adoption de cette nouvelle mouture de la politique qui présente maintenant trois volets d'investissement distincts. Le volet 1, toujours axé sur la qualité de vie et la vitalisation du milieu, s'adresse maintenant aux municipalités locales ainsi qu'aux organismes du milieu et le montant maximal par projet passe de 20 000 \$ à 30 000 \$ et bénéficie de 400 000 \$.

Fonctionnant encore par appel de projet, ce volet se voit ajouter une date de dépôt, soit en février. Ainsi, un projet déposé dans ce volet devra : favoriser la participation et l'engagement citoyen, assurer ou augmenter la disponibilité des services à la population, accentuer le sentiment d'appartenance des citoyens, améliorer les conditions d'accueil et le bien-être des populations existantes et des nouveaux résidents et favoriser l'attraction ou le maintien de la population sur le territoire.

Le volet visant à soutenir les projets spéciaux figure toujours à la politique (volet 2) et le dépôt se fait en continu, suivant le même fonctionnement appliqué au cours des trois dernières années. Ainsi, ce volet préconise le soutien de projets d'envergure qui font preuve de pérennité, qui ont un impact significatif sur l'ensemble du territoire. Pour ce volet, l'enveloppe passe de 304 662 \$ à 562 751 \$.

Quant au volet 3 qui vise la promotion des activités du milieu, il est maintenant ouvert à appuyer les sites et attraits du territoire et 100 % des dépenses allouées à la promotion sont admissibles, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par municipalité. Comme l'an dernier, ce volet s'adresse uniquement aux municipalités et le choix des événements ou activités qui peuvent en bénéficier leur revient. Une enveloppe de 50 000 \$ est allouée à ce volet.

Pour consulter la politique, connaître les priorités d'intervention de cette dernière et pour prendre connaissance des formulaires servant à déposer un projet dans les divers volets, visitez le [www.mrcstemiscamingue.org](http://www.mrcstemiscamingue.org) onglet *Développement économique*.

- 30 -

Source :

Catherine Drolet-Marchand  
Coordonnatrice des communications  
MRC de Témiscamingue  
(819) 629-2829, poste 245  
[catherine.droletmarchand@mrcstemiscamingue.qc.ca](mailto:catherine.droletmarchand@mrcstemiscamingue.qc.ca)

Pour information :

Lyne Gironne  
Directrice générale – Secrétaire-trésorière  
MRC de Témiscamingue  
(819) 629-2829, poste 227  
[lyne.gironne@mrcstemiscamingue.qc.ca](mailto:lyne.gironne@mrcstemiscamingue.qc.ca)